

COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR VENDREDI 11 JUIN 2021 VISIO CONFERENCE 14h00 à 19h00

PRESENTS : Drs Luc DUQUESNEL (Président « Les Généralistes CSMF »), Monique LUTTENBACHER-RUBEL (Alsace), Pierre-Paul SCHLEGEL (Alsace), Dany GUERIN (Aquitaine), Emmanuel BOIGE (Aquitaine), Guillaume DARMAILLACQ (Aquitaine), Pascal MEYVAERT (Alsace), Nadia SIMON (Bretagne), Sylvaine LE LIBOUX (Centre), Jean-Michel LEMETTRE (Centre), Jean-Christian BASSET (Centre), Stéphane ATTAL (Franche Comté), Mickaël RIAHI (Ile de France), Christian VEDRENNE (Languedoc Roussillon), Jean-Marie CONQUET (Limousin), Sophie SIEGRIST (Lorraine), Jean-Daniel GRADELER (Lorraine), Rémi UNVOIS (Lorraine), Bertrand DEMORY (Nord Pas-de-Calais), René-Claude DACQUIGNY (Pas de Calais), François VERDON (Pays de Loire), Isabelle MARTINOT-NOUET (Pays de Loire), Jean François PERRET (PACA), Lucien CHAULLIAC (PACA), Yohann DUCHENE (Picardie), André NOUAILLES (Picardie), Béatrice FAZILLEAUD (Poitou-Charentes), Yannick FREZET (Rhône Alpes), Hervé GIN (La Réunion), Julie CARON ((Directrice Scientifique Evolutis DPC), Dominique RICHTER (Président du SMACMAC), Laurence NOEL (Assistante de direction).

ABSENTS EXCUSES : Drs Dominique CHAPUIS (Bourgogne), Pierre BIDAUT (Centre), Antoine GUINOISEAU (Champagne Ardennes), Patrick CZERWINSKI (Haute Normandie), Nicolas SAINMONT (Basse Normandie), Aurélia GUEPRATTE (Ile de France), François POULAIN (Languedoc Roussillon), Michel COMBIER (Midi Pyrénées), Pierre-Marie COQUET (Nord Pas-de-Calais, Président du SMCG-CSMF, Michel BACHELET (Pays de Loire), Vincent SIMON (Pays de Loire), Sophie FOURNIER (Pays de Loire pouvoir Duquesnel), Pierre Philippe BRUNET (Poitou Charentes), Stéphane DELABROYE (Poitou Charentes pouvoir Fazilleaud), Céline CHEVALLIER (Poitou Charentes)

L'ensemble des documents mentionnés dans ce compte rendu sont téléchargeables sur le PORTE DOCUMENTS :

- RV sur le site « *Les Généralistes CSMF* » <http://www.lesgeneralistes-csmf.fr>
- Dans le menu : **Membres > Porte documents 2021**
- NOM UTILISATEUR : **lesgeneralistes-csmf**
- MOT DE PASSE : **cd*11juin/21**
- Cliquez sur « **CD 11/06/2021** » pour accéder à l'ensemble des documents
- Vous accédez à divers documents que vous pouvez télécharger (icône TELECHARGER à droite).

ORDRE DU JOUR :

1. Pouvoirs à donner,
2. Approbation du compte rendu du Comité Directeur du 13/03/2021,
3. Syndicalisation : Etat des lieux des cotisations,
4. Formation : état d'avancement des opérations 2021,
5. Projet entrepreneurial : état d'avancement
6. Elections URPS 2021 : 2^{ème} tour
7. Covid-19 : campagne de vaccination,
8. Vie conventionnelle : état d'avancement
9. Services d'accès aux soins,
10. Questions diverses.

1/ Pouvoirs à donner

2/ liste présents dont 2 nouveaux : Bienvenue à eux

Isabelle Martinot-Nouet en Maine et Loire, installée à Angers, au départ active dans l'ADOPS dans le Maine et Loire, puis investie pendant la crise Covid qui lui a fait comprendre qu'on ne pouvait pas s'en sortir pour la défense du monde libéral sans une action collective syndicat /ordre/organisations locales. Qui a été très active pendant la campagne URPS des pays de Loire. Elle travaille sur un SAS dans le 49.

Emmanuel Boige en Gironde qui remplace Dany Guérin (Dany qui va nous manquer) : installé sur le bassin d'Arcachon. Est entré au syndicat par l'intermédiaire de Dany en travaillant sur la PTA. A fait la campagne URPS. Travaille sur une création de CPTS, investi aussi dans la PDSA et SAS, Médecin coordonnateur en EHPAD.

3/ Approbation du CD du 13/03/21 : approuvé à l'unanimité.

4/ Formation : état d'avancement des opérations 2021 : Dr Julie Caron, Directrice scientifique EVOLUTIS DPC

La formation a toujours eu une place importante au sein de la CSMF et des Généralistes-CSMF et mon prédécesseur a été un pionnier et est d'ailleurs actuellement à l'agence du DPC.

Pour qu'on continue cette belle histoire, j'ai besoin de vous.

Conseils d'administration de l'ACFM et de Formunof ont eu lieu mercredi dernier, les AG se tiendront le 30 juin.

Bilan 2020 est positif : + 100 000 euros pour le bilan financier de l'ACFM. Pour rappel, en 2019, l'ACFM avait un bilan négatif de plus de 300 000 euros.

En 2019, Formunof avait un bilan négatif de 30 000 euros. En 2020, Formunof a un bilan déficitaire de seulement 1 000 euros.

Très bonne année, car on a su s'adapter, avec les classes virtuelles et les médecins avaient plus de temps disponible.

L'Afospé a quitté définitivement fin 2020 le pôle formation.

Le FAF-PM a extrêmement bien marché en 2020. Le DPC a souffert de l'annulation des Printemps et Automnales du DPC.

On a des nouveaux thèmes tous les mois.

Depuis juin 2021, on reprend en présentiel.

Venez aux Universités d'été du 10 au 12 septembre à Antibes, il y aura 4 formations le vendredi 10. Il faut qu'on soit nombreux. Ouverts à toutes les spécialités.

Autre événement : Les présentiels 14 et 15 octobre 2021 à Paris (8 formations).

Abonnez-vous aussi à la page Facebook de l'ACFM, liker et partager.

Il faudrait que chacun d'entre vous organise un DPC d'une journée, à l'automne.

B. Demory : l'Afospé sera-t-elle remplacée ? Réponse de Julie : en fait, il n'y aura plus qu'une seule association : Formunof va être absorbée par l'ACFM.

5/ Sophie Siegrist a été nommée au Haut Conseil de la Nomenclature (la seule médecin généraliste : « je me battraï pour montrer que cela n'est pas parce que les généralistes ne cotent pas les actes qu'ils ne les font pas »).

Il faut également que la CSMF soit plus présente au niveau de la formation des MSU et de l'Université car politiquement c'est très important pour la suite.

Également, les IPA ne pourront rien faire sans un contrat signé avec le généraliste sinon elles ne seront pas rémunérées. Notion très importante à diffuser chez les confrères.

Luc Duquesnel : On aura 2 membres du bureau des Généralistes-CSMF a nommé suite aux démissions de Patrick CZERWINSKI et Nicolas SAINMONT.

Il faudra aussi élire des représentants Les Généralistes-CSMF au sein du conseil confédéral (2 titulaires et 3 suppléants). On fera cela lors du comité directeur du 09/09 à ANTIBES.

6/Liker, partager sur facebook, sur twitter et LinkedIn à partir du compte Les Généralistes-CSMF

Réfléchir à la communication : La lettre hebdo est lue (réaction de Thomas Fatome sur le « mur du con »). Les statistiques montrent que les flash infos sont plus lus que la lettre hebdo. Faire plus de flash info ?

D. Guérin : les flash info percutent. Pendant la campagne URPS, MG France en a fait : info précise, un seul sujet, réactif, plus court et régulier. S'interroger sur le format du « Médecin de France ».

Réponse de Luc : les 2 sont complémentaires.

7/ Syndicalisation / réforme de statuts au prochain conseil confédéral pour permettre des appels de Cotisations du national dans les départements en sommeil.

Il faut que dans chaque département il y ait un appel à cotisations (Modèle de lettre dans le porte document).

8/ AGENDA 2021 (sur le porte documents)

Chacun doit faire venir un ou une jeune qui était sur les listes URPS aux Universités d'été à Antibes.

La parité a permis le rajeunissement des listes. Il faut surfer sur cette dynamique.

A Antibes, tous les titulaires et suppléants du comité directeur doivent être présents le jeudi après-midi.

9/Projet entrepreneurial CSMF : état d'avancement.

Déménagement rue de Tocqueville fin juin. Ce sera la maison de la médecine libérale. Puis déclinaison en régions.

10 / Thématiques Groupes de travail CSMF (détails sur le porte document)

Rémi Unvois : redynamiser la maison confédérale. Election présidentielle en avril 2022, on pense à la prochaine convention de 2023.

Objectif : faire comme du temps de Claude Maffioli (ancien président de la CSMF), venir aux négociations avec un texte conventionnel et ne pas s'adosser au texte de la CNAM, c'est l'objet du groupe 1.

GROUPE 1 : Une convention plus simple, plus lisible

GROUPE 2 : Une simplification de la nomenclature (4 niveaux de consultation)

GROUPE 3 : CCAM

GROUPE 4 : Coordination Med/Med, Med/paramédicaux

GROUPE 5 : Formation médicale Initiale (contraintes de l'Europe et des facultés, place des médecins, FMC, certification et recertification).

Tout le monde est invité à ces groupes > s'inscrire rapidement auprès de Laurence car les groupes commencent la semaine prochaine pour avoir un cadre précis courant septembre.

JC Basset : comme syndicat bien sûr responsable mais on ne doit pas raisonner sur ce qui est possible ou pas. On parle de la santé en France et nos demandes ne doivent pas être en fonction de ce que le gouvernement doit nous donner. Exemple : on est obligé d'être financé pour avoir un assistant médical. C'est insupportable.

G.Darmaillacq est d'accord avec JC Basset.

B. Demory : l'aide est indispensable pour amorcer la pompe sinon personne n'aurait embauché d'assistant médical.

L. Duquesnel : on ne doit pas se brider, mais une convention à 10 milliards ce n'est pas possible.

Effectivement, on doit revoir nos organisations et embaucher pour voir plus de patients sinon ce sont des entreprises privées qui le feront à notre place et qui ont déjà commencé.

11/ Décret de pharmacien correspondant :

L. Duquesnel : on n'a pas été associé à la réflexion, ne se fera qu'avec l'accord des généralistes. On doit être rassuré par rapport à ce décret. Rien ne se fera sans nous.

Nadia Simon (Bretagne) : projet OSYS = dispositif entre médecins et pharmaciens soutenu et retoqué par l'URPS.

En fait, valoriser un conseil du pharmacien ? Mais ne peut pas prescrire sans avis du médecin. Donc chronophage pour le pharmacien.

12/ Elections URPS :

Premier tour : 17% pour UFML. 1/3 des voix sont allés aux syndicats mono catégoriels.

Deuxième tour : on a perdu des régions qu'on ne pensait pas perdre (Nouvelle Aquitaine, Ile de France et Hauts de France. On a mal négocié avec MG France pour avoir plus de régions.

Troisième tour : la présidence de la CN-URPS : 2 candidats : Bronner (FMF 70 ans) et Benoit Féger.

S. Le Liboux : erreur de communication au niveau du premier tour, on a crié victoire trop tôt, et cela a été contreproductif pour les négos du deuxième tour et les bureaux et présidences.

I. Martinot Nouet : attaque UFML. On aurait dû dire aux jeunes ce que l'on avait fait au niveau de l'URML. Le 4^{ème} tour ce sont les prochaines élections, relancer le syndicalisme dès maintenant pour dans 5 ans.

L. Duquesnel : la communication est capitale. Taux de participation faible et émiettement de la représentation syndicale est un risque vis-à-vis des principaux partenaires, avec les institutionnels, par rapport aux financeurs pour la Maison de l'Innovation de la Médecine spécialisée. Les fédérations (AvecSanté, FCPTS) risquent de devenir les principaux interlocuteurs des tutelles (Ministère, CNAM, ARS).

G. Darmaillacq : on n'a pas communiqué au bon moment.

M. Riahi : grande victoire de l'UFML, écœuré par ce qui s'est passé en Ile de France.

D. Demory : alliance dans les Hauts de France : 3 postes CSMF sur 10 (Coquet pour les généralistes et moi au poste de trésorier).

M. Luttenbacher Rubel : je regrette la tournure des événements pour Mickaël, on confond le syndicalisme et la politique. Calculs politiques pas à l'ordre du jour, plutôt faire des listes en fonction des bonnes volontés. Dans le Grand est, cela s'est bien passé, distribution des rôles.

R. Unvois : il faut que les URPS soient plus démocratiques, bien analyser ce qu'elles font, il y a une fracture numérique.

Se préparer dès maintenant pour les prochaines élections. Les URPS ont de l'argent pour montrer qu'elles existent et à quoi elles servent. Certains médecins ne savent pas ce que sont les URPS.

PP Schlegel : composition de l'URPS Grand Est : Claude Bronner n'est pas uniquement un syndicat mais aussi une personne. SML a eu une voix. Je ne comprends pas ces résultats.

L. Duquesnel : enseignement à tirer : faire et continuer à faire du syndicalisme sur le terrain.

13 / COVID-19

Dans 15 jours, vaccination ouverte au 12-18 ans, mineurs sous conditions ?

Le ministère ne sait pas si en juillet on aura 10 millions de doses Pfizer, 27 millions de doses ou 40 millions de doses.

I. Martinot Nouet : épuisée par ces annonces, frustration et usure des médecins.

L. Duquesnel ; réunion avec les dirigeants de Doctolib : 80 000 rdv de Pfizer non assurés. 85 % pour immunité collective. Allez vers les gens c'est notre boulot.

S. Siegrist : séparer le scientifique médical du côté politique dur. Attention à la vaccination des moins de 18 ans. *Réponse de Luc : le conseil d'éthique doit se manifester.*

14 / ACI MSP GT ASSISTANTS : voir Présentation sur le porte documents

15 / SAS : bloque sur la rémunération du médecin régulateur. On demande 105 € en plancher. Rémunération effecteur 15 €/acte de SNP.

Avenant 9 : 85 € pour le régulateur. Peu de SAS ont démarré.

H. Gin : omerta de SOS Médecins. Pour les 85€ demander la défiscalisation ?

S. Le Liboux : le SAS en CVL démarre le 21 juin. SAS indépendant de la PDSA.

S. Attal : PDS défiscalisée, induite par un manque de médecins. Cadre déficitaire = défiscalisé.

I. Martinot Nouet (Pays de Loire) : inquiète. SAS séparé de la PDSA à demander, à négocier avec l'ARS.

16 / Avenant 9 :

L. Duquesnel : d'où vient-on ? Négociations de novembre 2020. Tout cela a été refusé. A la CSMF, équité sur le montant pour les Généralistes et les autres Spécialistes.

Faire une différence entre revalorisation d'honoraires et nouvelle activité.

Compte rendu de la réunion d'hier avec Thomas Fatome, DG de la CNAMTS : Enveloppe, montant ? 105 € pour la régulation médicale, non pour les 15€ majoration d'acte pour les abus.

Notre demande : visite à domicile pour les + 85 ans VL. Nombre de visites réalisées pour les 85 ans en 2019 : 5 millions/ans ; pour les + 85 ans = 2 Millions.

Ils sont d'accord pour augmenter la tarification de la visite, téléexpertise majorée de 10 €, VMS ok sur notre vision VMS structuré.

Enveloppe plus importante. Le quoi qu'il en coûte est fini.

Si les contacts sont bons : négos fin juin / 1^{ère} semaine de juillet + AGE CSMF 8 juillet et sans doute AGE Les Généralistes-CSMF avant.

Après l'avenant 9, plus de négo possible : élection présidentielle en avril 2022 + négociation conventionnelle jusqu'en mars 2023 (délai de 6 mois).

Que l'on signe ou pas l'avenant 9, nous n'aurons plus rien avant fin 2023, début 2024.

QUESTION : doit-on sortir le soins non programmé de l'avenant 9 : laisser les médecins se battre dans le cadre du SAS, se servir de ces expérimentations pour la prochaine convention.

Validé une équité revalorisation Généraliste/Spécialiste. Les nouvelles missions doivent être sorties de cette volonté d'équité.

S. Le Liboux : sortir le +15€ de la négociation, si on l'obtenait, on sortirait des actes complexes. L'ARS a la trouille que SOS médecins fasse passer leur appel vers le SAS.

JM Lemette : numérique en santé en janvier 2022. Au 1^{er} juillet, on ne peut pas créer de DMP = espace santé numérique.

Seule la CSMF est porteuse de ces idées.

JD Gradeler : commencer par structurer les données de santé.

S. Attal : fonds nécessaires pour alimenter le DMP par le médecin dans le cadre la négociation, rémunération du VMS.

JM Lemette : possibilité de le faire sans nous l'imposer, sur la base du volontariat. 1 seule fois par an puis entretien (peut être par le biais de la ROSP).

B. Demory : peut-on négocier avec un plafonnement (volume) ?

JD Gradeler : en Lorraine, création d'un Centre médical de soins immédiat pour répondre à des besoins = supermarché.

L. Duquesnel : coût du nombre de visites à domicile + 85 ans = 5,6 millions à 70 € la VL = 200 millions d'euros.

S. Le liboux : ils craignent que les soins non programmés explosent mais quand on voit comment cela se passe, ils font tout pour que cela explose. Pour le SAS 36, ils ont fait en sorte qu'il y ait de moins d'appels possibles. Comment faire pour éviter ces dérives ?

F. Verdon : plafond à fixer sur une moyenne, rémunérer les visites longues.

N. Simon : pas tant de patients à réorienter vers la ville, importance du SAS qui réoriente et dirige vers le médecin traitant.

JD Gradeler : en Moselle, le FIR = 15 € de plus par patient, pas de soucis.

Synthèse Luc DUQUESNEL : 2 décisions à porter au conseil confédéral de demain / négociation avenant 9

- 1) Soin non programmé : 15 € majoration de l'acte + 105 € pour la régulation médicale : Adopté à l'unanimité
- 2) Acte : une équité Généraliste et Spécialiste pour ce qui concerne la revalorisation des actes. Cette équité ne concerne pas les nouvelles missions à remplir. Pas de remarque particulière = adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

S. Le Liboux : Paymed = plateforme tiers payant, plus de coordination. Problème dans notre département avec les infirmières : TP ok mais pas de coordination.

Réponse de R. Unvois : la CSMF a adhéré à Paymed qui est une structure, réseau pharmaceutique et filiale du Crédit Agricole.

Application des infirmières = une application de coordination.

Paymed = 15 % du capital par les médecins. Ce sont les infirmières et les pharmaciens qui ont choisis les 10 départements. Toutes les plateformes vont devenir payantes : 9€/mois pour la coordination et 19€ en plus pour les téléconsultations.

JM. Lemette : outils qui ne sont pas mûrs. Difficile à intégrer dans le schéma, dans la e.santé dans nos territoires.

FIN 19h15

Le prochain comité directeur aura lieu le JEUDI 9 SEPTEMBRE de 14h00 à 19h00 à ANTIBES

**Dr Sylvaine LE LIBOUX
Secrétaire Générale**